incidents notables. A 4 heures du matin, le colonel Gouraud recevait l'ordre de réunir cinq bataillons, deux escadrons, trois batteries, des ambulances, et de partir avec trois jours de vivres.

A 5 heures, le colonel groupait ses différents éléments à Bab-Fetouh et, longeant intérieurement les murailles, il sortit et franchit le pont de l'oued Bou-Khefateb, situé à quelques centaines de mètres de la ville.

Le point de direction paraît être le pont de Sebou, à l'Est.

Aussitôt que la nature du terrain le permet, la colonne prend sa formation de combat : en avant-garde l'escadron de spahis du capitaine Devanlay, le demi-escadron du lieutenant Collet-Maigret, le bataillon d'infanterie du commandant Duhalde et une batterie de montagne.

Le gros de la colonne comprend le bataillon du commandant Girardie, la batterie et demie de 75 du commandant Léron, un bataillon de tirailleurs algériens du commandant Grech.

L'arrière-garde se compose du bataillon de tirailleurs du commandant Fellert, d'un peloton de cavalerie chérifienne, d'un peloton de spahis, des ambulances, du convoi de munitions.

Premiers engagements

A peine quittées les pentes ravinées du Kheraïeb, la cavalerie est saluée par de nombreux coups de feu. Malgré cela, les escadrons avancent rapidement dans les vallonnements, pendant que le gros des troupes, et surtout l'artillerie, — reste en arrière.

De fait, il se produit dans la colonne un vide que rapidement exploite en attaquant vigoureusement la cavalerie isolée.

Bientôt notre avant-garde se trouve en présence de 1 000 Marocains massés sur une crête qui paraissent vouloir résister. Le bataillon Duhalde, composé de Sénégalais et de légionnaires montés, se porte en avant, et malgré la vive résistance de l'ennemi, occupe bientôt la crête.

Les Marocains cèdent, mais vont se reformer derrière une autre crête.

Pendant que l'avant-garde continue à tirailler sur l'ennemi, qui riposte mollement, le colonel Gouraud, se rendant compte que le gros de la harka n'est pas en ligne, sur le dos jumelle les hauteurs environnantes et la vallée du Sebou.

Ce temps d'arrêt permet aux différents éléments retardés par le terrain de reprendre la formation de combat.

Pendant une heure, l'ennemi semble se recueillir. On peut très bien, à la jumelle, évaluer le nombre des gens qui sont devant nous : un millier tout au plus.

On est donc la harka de 15 000 combattants que les renseignements signalaient ?

A 8 heures précises, on aperçoit, arrivant par la vallée du Sebou, plusieurs groupes d'un millier de cavaliers chacun. Ils sont encore à 3 ou 4 kilomètres, venant de la direction de Hadjra-el-Kohila. Ils arrivent par paquets de 8 ou 400, tranquillement, sans hâte, comme sûrs d'eux-mêmes.

Instant décisif

Tous les regards se tournent vers le colonel Gouraud, campé sur son piton. Il est presque seul auprès de son fanion rouge qui claque au vent.

De tous les côtés à la fois, le colonel Gouraud vient d'envoyer ses ordres à ses différentes unités. Ventre à terre, les officiers d'état-major et les estafettes partent dans des directions différentes, galopant au-milieu des rochers, pour transformer le dispositif de combat.

On sent que le chef vient de lancer à tous ses éléments l'ordre qui, en coordonnant leurs efforts, va briser le flot grossissant de la harka ennemie, et on se rend compte que cet ordre a produit un puissant effet moral sur les troupes qui, allègrement, reprennent leur marche en avant, pendant que la harka, à peine à 2 000 mètres, commence à pousser ses cris de guerre.

De toutes les pentes dégringolent de nouveaux combattants qui se joignent aux autres.

En face des troupes françaises, sur une crête aux abords très escarpés, l'avant-garde ennemie tient toujours, et sa fusillade redouble.

A ce moment, notre artillerie ouvre le feu de ses différentes positions. Les premiers coups, tirés à 2 000 mètres, sont admirablement pointés. Les shrapnelle tombent en plein dans les rangs ennemis et causent des ravages terribles dans les groupes compacts.

C'est d'abord de la stupéfaction. Dans certains groupes très éprouvés, c'est un sauve-qui-peut général.

La harka est simplement arrêtée et paraît vouloir reprendre sa marche en avant. Mais une nouvelle grêle d'obus éclate au milieu d'elle. C'est alors une galopade générale de gens qui s'enfuient dans toutes les directions. Les uns vont occuper les rives cultivées du Sebou, où ils se dissimulent derrière des arbustes ; les autres se réfugient sur les cimes des montagnes ; d'autres encore retournent simplement en arrière, dans une course éperdue, allant semer l'alarme dans le campement de Hadjra-el-Kohila, où les femmes sont restées, à la garde des provisions.

A la charge

Mais la plus grande partie a compris que le mieux était de se rapprocher de nous. Abrités par les vallonnements, ils arrivent, malgré la mitraille, à bride abattue sur nos lignes et franchissent rapidement, en utilisant les mouvements du terrain, les 2 000 mètres qui les séparent du front de nos troupes.

Les spahis et les tabors reçoivent le premier choc. Le capitaine Devanlay a les deux cuisses traversées par une balle pendant que le lieutenant Chevrier reçoit un projectile en pleine poitrine. Un fourrier est blessé à la jambe, un spahi a le nez coupé par une balle.

L'infanterie n'est pas moins éprouvée. Le lieutenant Mas, de la 14e compagnie sénégalaise, est tué d'une balle au ventre et meurt en disant à son sergent :

— J'ai une balle dans le ventre. Je suis perdu. Prenez le commandement de la section.

Le lieutenant Guérin, de la compagnie de la légion étrangère montée, a le bassin traversé et refuse de se laisser enlever ; le légionnaire Finkel reçoit une balle en plein cœur ; le lieutenant Claude est blessé à la jambe ; l'instructeur anglais Redman est tué d'une balle en pleine poitrine ; le colonial Jacques Cerné, deux sénégalais et deux tirailleurs sont tués presque en même temps.

L'engagement est général. Des rives du Sebou aux cimes du Zalagh, la fusillade fait rage. Le canon arrête heureusement le flot des arrivants, car l'instant est critique. Nos troupes ripostent vaillamment à un feu plongeant, et se cessent, malgré cela, d'avancer.

Au moment où elles vont atteindre la crête derrière laquelle s'abrite l'ennemi, un gros parti de cavaliers, qui s'était dissimulé jusque-là sur des hauteurs boisées du Sebou, s'engage sur la route et se porte vers nos troupes, en essayant de les prendre à revers ; mais les batteries de 75 et de 65 arrêtent une fois encore leur élan, et bientôt la route est jonchée de chevaux morts et de cadavres que l'artillerie devra enlever, tellement leur nombre est grand, afin de pouvoir reprendre sa marche en avant.

L'ennemi tente encore un dernier effort, mais un seul, qui est le choc final.

Un chérif à cheval essaye de rallier autour de son étendard blanc les derniers groupes d'indécis, mais cette réserve est aussitôt criblée d'obus, et les survivants repassent le Sebou, où ils sont cueillis au passage par l'avant-garde de droite, qui les fusille à bonne distance.

Débandade des Marocains

Un fléchissement se produit alors chez les Marocains. Nos troupes en profitent pour atteindre enfin le point culminant et tirer dans le dos des fuyards, qui vont pourtant se reformer encore derrière les nombreux accidents de terrain.

Mais l'artillerie, par un feu progressif, les chasse de leurs positions et, activant leur retraite, permet à nos troupes de faire un nouveau bond en avant.

Pourchassés par notre infanterie, accablés par le feu de nos canons, leur retraite, d'abord ordonnée, se transforme en furieuse débandade. Ce n'est bientôt plus qu'une ruée de gens se précipitant vers le campement de Hadjra-el-Kohila.

Nos spahis les poursuivent, suivis par les coloniaux, les tirailleurs et les Sénégalais, qui enlèvent le camp, incendiant tout. Il ne reste bientôt plus de ce camp immense, comprenant plusieurs centaines de vastes tentes et d'abris de branchages, ainsi que plusieurs villages dans lesquels grouillaient des milliers d'individus, que quelques ruines fumantes et des cadavres d'hommes et d'animaux.

Les pertes de l'ennemi ont été de six cents morts

De Fez, le 4 juin. — Les tribus ont abandonné l'investissement de la ville depuis la destruction de leur campement par la colonne Gouraud. Des nouveaux renseignements qui parviennent aux autorités militaires confirment les pertes éprouvées par l'ennemi au cours de ce meurtrier engagement. Elles approchaient de 600 morts.

Leur grand chef lui-même, le chérif Hadjami, aurait pris la fuite, accompagné de quelques Djebala, dans le massif montagneux de l'oued Sebou, près de Souk-el-Arba et de Fitissa.

La mort de l'instructeur Redman

Le ministre de la Guerre a reçu de son collègue anglais le télégramme suivant, en réponse à celui qui lui avait été adressé par M. Millerand, au sujet de la mort de l'instructeur Redman, récemment tué à Fez :

« Le Conseil de l'armée est très touché par le message de sympathie que Votre Excellence m'a adressé dans les termes aussi cordiaux pour la mort regrettable de l'instructeur Redman.

» Nous apprécions chaudement la généreuse opinion que son courage a su faire naître chez Votre Excellence et chez ses camarades de campagne.

» Je vous prie, Monsieur le ministre, de vouloir bien accepter nos très sincères remerciements.

» HALDANE OF CLOAN. »

Échos parlementaires

LE CABINET DE M. DESCHANEL

Voici la composition du cabinet de M. Paul Deschanel, président de la Chambre des députés :

Chef du Cabinet : M. Paul Imbert, ingénieur des manufactures de l'État, docteur en droit.

Chefs adjoints : MM. Aulneau, avocat à la Cour d'appel, docteur en droit ; Henri Dutreuil, secrétaire général de la Corse, ancien sous-préfet de Nogent-le-Rotrou.

Chef du secrétariat particulier : M. Pierre Bodereau, avocat à la Cour d'appel, docteur ès lettres de l'Université de Paris.

Sous-chef : M. Léon Bouty, avocat à la Cour d'appel, docteur en droit.

Secrétaire particulier : M. Maurice Bourdon, licencié en droit.

POUR LES GARDIENS DE LA PAIX

Le groupe des députés de Paris a reçu, au Palais-Bourbon, une délégation des gardiens de la paix, une délégation de l'Association de la brigade des recherches, venues pour lui demander d'insister auprès du gouvernement pour qu'on tienne enfin, vis-à-vis des agents de la police, les promesses qui leur ont été faites depuis huit ans, en ce qui concerne l'augmentation de leur traitement.

M. Georges Berry, président du groupe, leur a déclaré que le budget ne contenait aucun crédit nouveau les concernant, mais que le groupe ferait une démarche auprès du président du Conseil pour lui rappeler les engagements pris vis-à-vis des gardiens de la paix et des agents de la Sûreté.

GENDARMERIE MOBILE

M. Hesse a soumis à la Chambre une proposition de loi créant un corps de gendarmerie mobile, destiné à remplacer les troupes en temps de grève.

La gendarmerie mobile serait constituée par le prélèvement sur la gendarmerie à cheval actuelle de 44 escadrons, dont une partie (la moitié) serait placée au chef-lieu du corps d'armée et l'autre moitié serait constituée en six régiments qui, en temps de guerre constitueraient une division de cuirassiers.

LES DÉPUTÉS DES VILLES FORTIFIÉES ET DES PORTS DE GUERRE

Les députés représentant des villes et des ports de guerre ont constitué un groupe en vue de poursuivre l'abrogation du décret du 25 avril dernier qui a exonéré des droits d'octroi tous les matériaux et combustibles intéressant les travaux de la guerre et de la marine.

Le groupe a choisi comme président M. Abel, député de Toulon, et comme secrétaire, M. Albert Denis, député et maire de Toul.

LES RETRAITES DES MINEURS

La Commission des mines a entendu M. Roden, rapporteur de la proposition de loi de M. Albert Thomas, relative à la création d'une caisse autonome de retraites pour les ouvriers mineurs.

LA CIRCULATION DES NOMADES

La Commission pour la suppression du vagabondage et de la mendicité a décidé d'accepter sans modification le projet qui lui revient du Sénat, après avoir été voté à la Chambre au mois de décembre dernier, et qui concerne l'exercice des professions ambulantes et la réglementation de la circulation des nomades.

Ce projet, notamment, n'admet à circuler en France les nomades venant de l'étranger, qu'à la condition qu'ils justifient de leur identité et qu'ils soient munis d'un carnet anthropométrique.

M. Marc Réville a été nommé rapporteur.

UN GROUPE FRANCO-CHINOIS

Un groupe de députés a reçu à la Chambre une délégation de l'Union sino-française.

Après un échange de vues, le groupe a chargé une délégation de se rendre chez le président du Conseil pour lui demander de hâter la reconnaissance de la République chinoise.

Des projets de fêtes successives et d'un Congrès des Républicains ont été approuvés. Une première manifestation aura lieu à Paris le 4 juillet prochain, date anniversaire de l'indépendance américaine.

Le rapport de M. Deschanel sur le budget des Affaires étrangères

Avant son élection à la présidence de la Chambre, M. Paul Deschanel avait été nommé rapporteur du budget des Affaires étrangères.

Le rapport vient d'être distribué. La réforme essentielle introduite dans ce budget est le relèvement des traitements de nos agents à l'étranger.

M. Deschanel écrit :

« Enfin, la réforme des traitements est accomplie. Les traitements de poste vont être transformés en traitements de grade, avec indemnités de cherté de vie. Les traitements insuffisants vont être relevés. Cela sans qu'il en coûte un centime aux contribuables, au moyen des ressources nouvelles (près de 2 millions) procurées au Trésor par la réforme des tarifs de chancellerie.

» Nous espérons que les crédits affectés aux loyers des chancelleries seront relevés dans l'exercice prochain par le même moyen. »

Désormais les émoluments alloués aux agents des services extérieurs, après que la réforme sera accomplie, devraient se composer de trois parties : 1° un traitement de grade, que l'agent conserverait même en congé ; 2° un traitement de poste ou d'emploi, qui reviendrait, lorsque l'agent serait en congé, à son intérimaire ; 3° une indemnité de cherté de vie.

D'après le projet de transformation proposé, les chiffres des traitements du personnel extérieur se répartiraient de la façon suivante :

Traitements de grade : 4 679 000 francs.
Traitements de poste : 947 000 francs.
Indemnités de cherté de vie : 2 405 000 francs.

La Commission du budget avait demandé aux rapporteurs de se borner à l'examen des chapitres. M. Deschanel s'est conformé à ce désir, mais il présente sur chaque chapitre de brèves observations.

Signalons particulièrement celles qu'il consacre aux allocations à la famille Abd-el-Kader.

« Établie primitivement à 80 000 francs, la pension servie aux descendants du grand émir avait été, par suite d'extinctions ou de suppressions, ramenée au chiffre de 55 000 francs. Elle est répartie entre les vingt-quatre membres de la famille Abd-el-Kader et leur demeurant. Or, ainsi que l'ont constaté nos consuls à Damas, elle est devenue aujourd'hui manifestement insuffisante.

» Les émirs, écrit M. Deschanel, sont environnés en Syrie et dans tout l'islam d'une grande considération. Ils n'ont jamais failli à leurs obligations envers nous, et nous ont constamment prêté leur concours le plus dévoué ; ils nous ont donné une nouvelle preuve de leurs sentiments en sauvant, à notre demande, la population chrétienne de Kerak, menacée à la fin de 1910 d'un massacre général. Ces indications suffisent à marquer l'intérêt de premier ordre que nous avons à conserver ces fidèles soutiens de notre influence, et à ne pas les laisser tomber dans la pauvreté. »

Aussi, le crédit a-t-il été relevé de 15 000 fr. et porté à 70 000 francs.

La disparition du curé de Saint-Serge d'Angers

Le mystère continue. Toutes les recherches sont restées vaines.

Une descente de police a eu lieu au presbytère pour lever les scellés et reconnaître l'état des lieux déjà décrit.

Le coffre-fort renfermait des dossiers, contrats et mémoires, factures de travaux, toute une comptabilité des plus en règle des œuvres de la paroisse. A l'exception de la comptabilité des chaises de l'église, à jour jusqu'à la semaine dernière, aucune des autres pièces se rapportant aux diverses œuvres du curé n'était postérieure à 1909, écrit au *Matin* son correspondant.

Serait-ce que les dossiers de comptabilité auraient été emportés par le ou les cambrioleurs en même temps que les fonds et les valeurs du coffre-fort ?

Sur le coffre-fort se trouvait une sangle servant probablement à attacher des dossiers ou des paquets de valeurs; la boucle n'avait pas été défaite, mais la sangle coupée à coups de ciseaux.

Des recherches, dit le même correspondant, vont être effectuées dans les banques et établissements financiers pour retrouver la trace des valeurs qui auraient été enlevées.

D'autre part, d'après le *Journal de Maine-et-Loire*, déjà un agent du service de la Sûreté s'est rendu lundi dans toutes les banques et établissements financiers de la ville, et n'y a rien découvert absolument qui prouvât que M. le chanoine Piton eût des embarras d'argent.

Un inspecteur de la police mobile avait été lancé sur la piste signalée dans la Sarthe et dont nous avons parlé.

Parti dimanche soir d'Angers, cet inspecteur a enquêté dans toutes les gares de la ligne d'Angers au Mans, ainsi que dans la petite commune de la Sarthe où la présence du disparu était supposée d'après les bruits répandus. Sur aucun point il n'a trouvé la moindre trace de son passage.

Ajoutons que ce n'est pas la manche de la douillette, mais celle de la soutane qui fut retrouvée dimanche matin, tailladée à coups de ciseaux.

Un journal de Paris avait reçu de son envoyé spécial la prétendue information que M. Piton, « trésorier du patronage de Notre-Dame des Champs, devait précisément rendre ses comptes le samedi soir et qu'il avait donné comme prétexte pour ne point le faire l'obligation où il se trouvait d'aller auprès d'un malade ».

Le directeur de Notre-Dame des Champs a aussitôt écrit au journal que M. Piton n'a jamais été trésorier de Notre-Dame des Champs, qu'il n'y avait ce soir-là aucun règlement de compte et que toute l'histoire tombe donc d'elle-même.

Il ajoute :

« Lorsqu'il s'agit d'un homme dont le passé jouit d'une incontestable réputation d'intelligence, de régularité et de dévouement, l'on se déshonore en accueillant à la légère des calomnies aussi absurdes que grossières.

» Qui donc peut avoir intérêt à travestir ainsi la vérité et à cribler de boue, contrairement à toute vraisemblance, un homme universellement respecté, qui n'a jamais eu l'ombre d'une défaillance ? »

L'agitation en Belgique

(De notre correspondant particulier)

Bruxelles, 5 juin, minuit.

Les résultats électoraux définitifs — L'effervescence — Graves incidents en province et dans la capitale

La proclamation des derniers résultats, notamment à Bruxelles, me permet de chiffrer exactement les gains et les pertes des divers partis.

La Chambre dissoute comptait 166 députés :

86 catholiques ;
44 libéraux ;
35 socialistes ;
1 démocrate-chrétien dissident.

La Chambre nouvelle — qui se réunira le 9 juillet — comptera 186 députés :

101 catholiques ;
43 libéraux ;
40 socialistes ;
2 démocrates-chrétiens dissidents.

C'est-à-dire que les catholiques (101 sièges) auront 16 voix de majorité sur les trois oppositions réunies (85 sièges).

Les catholiques ont conquis 11 des 20 sièges nouveaux et ont enlevé 4 anciens sièges aux libéraux et aux socialistes. Par contre, ils en ont perdu 1 au profit des socialistes.

Les libéraux ont conquis 4 des sièges nouveaux et ont perdu 5 de leurs anciens sièges : 4 au profit des catholiques, 1 au profit des démocrates-chrétiens dissidents.

Les socialistes ont conquis 5 des sièges nouveaux et ont enlevé 1 siège ancien aux catholiques. Par contre, ils en ont perdu 1 au profit de ceux-ci.

En régime de R. P., qui « bloque » et « cliche » les représentations, le résultat obtenu par les catholiques est vraiment déconcertant. Ils ont dû, en effet, conquérir un nombre énorme de voix. A cet égard, voici quelques précisions caractéristiques :

A Bruxelles, de 1910 à 1912, les catholiques ont gagné 20 000 voix ; le nombre de leurs suffrages passe de 130 000 à 150 000, tandis que les libéraux piétinent avec 104 000 voix, et que les socialistes — qui ont 73 000 suffrages — ne conquièrent péniblement que 40 000 voix.

A Anvers, gain catholique : 11 000 voix. Perte du cartel : 1 000 voix.

A Gand, gain catholique : 9 000 voix. Perte des anticléricaux : 800 voix.

A Alost, gain catholique : 6 000 voix. Perte du cartel : 400 voix.

A Tournai, gain catholique : 3 624 voix. Le cartel piétine.

A Huy, gain catholique : 5 000 voix. Le cartel recule.

A Verviers, gain catholique : 4 674 voix. Gain du cartel : 400 voix.

A Hasselt, gain catholique : 5 400 voix. Perte des libéraux : 1 700 voix.

A Tongres, gain catholique : 6 000 voix. Perte des libéraux : 400 voix.

A Courtrai, gain catholique : 5 000 voix. Perte du cartel : 1 500 voix.

L'anticléricalisme n'est en progrès sensible qu'à Charleroi, à Mons, à Soignies, où, d'ailleurs, les catholiques aussi voient le nombre de leurs voix progresser proportionnellement à leurs forces. A Liége, les catholiques (56 500 voix) gagnent 6 000 voix, les socialistes (91 800 voix) gagnent 12 000 voix, les libéraux (40 000 voix) perdent 2 000 voix.

Alors qu'après les élections de 1908 et de 1910, le nombre des voix catholiques et celui des voix anticléricales dans le pays se serraient de près, aujourd'hui la distance est considérable.

Pour le Sénat

Les résultats des élections pour le Sénat sont connus au complet.

L'ancien Sénat comptait 64 catholiques et 46 libéraux et socialistes, soit 18 voix de majorité catholique.

Il y avait 93 sénateurs à élire dimanche, dont 40 nouveaux.

Les catholiques ont obtenu 54 sièges, et les libéraux et socialistes 39.

Le mois prochain, les Conseils provinciaux, à leur tour, désigneront un certain nombre de sénateurs.

Le gouvernement dispose donc jusqu'à présent, au Sénat, d'une majorité de 15 voix catholiques.

*

De tous côtés, on signale encore des excès anticléricaux. A Liége, après la nuit sanglante, on s'attendait au calme, d'autant que le citoyen Vandervelde y est allé prêcher la suspension des hostilités révolutionnaires. Cependant, ce soir, on me téléphone que des bandes tumultueuses parcourent la ville et que l'évêché, notamment, a eu ses vitres brisées. Dans le Centre (La Louvière et les environs), la grève générale est déclarée ; la région de Charleroi et celle de Mons sont en effervescence. Les 1er et 4e régiments de lanciers sont partis pour le Pays Noir.

A Bruxelles, dans la nuit de lundi à mardi, après le licenciement de la garde civique, des scènes scandaleuses se sont produites. Des groupes de chasseurs et d'artilleurs, crosse en l'air, ont parcouru la ville au cri de : « A bas la calotte ! » et ont été présenter les armes à la statue de Ferrer. La police a chargé contre ces gardes civiques qui ont été dispersés. De sévères poursuites disciplinaires sont engagées. Un caporal d'infanterie de la garde civique a été arrêté pour abandon de poste et condamné aujourd'hui à quatorze jours de prison par le Conseil de discipline.

Les bureaux du *Patriote* ont reçu la visite d'une bande d'apaches qui, avant l'arrivée des gendarmes, ont brisé toutes les glaces et les globes électriques.

Ce soir, tout paraissait calme jusque 11 heures, lorsque, brusquement, j'apprends que dans le centre de la ville la situation devient grave. Des bandes ont mis le feu rue de Brabant, à l'église Sainte-Jean-et-Nicolas ; les pompiers sont parvenus à éteindre l'incendie. Des bagarres entre émeutiers et force armée se produisent sur les boulevards du centre. L'escadron mobile de gendarmerie a été appelé d'urgence et balaye la foule. L.

Les émeutes

Nouveaux détails

Bruxelles, 5 juin. — Après les incidents déjà signalés, le cortège des manifestants revient dans la ville, ils se dirigent sur la gare du Midi. Dans la rue Neuve, plusieurs magasins ont leurs vitres brisées ; rue d'Artois, les manifestants s'attaquent au couvent des Pères d'Artois, mais sans réussir à le forcer.

Les manifestants ont ensuite brisé à coups de pierres les vitres de l'église du Finistère.

A 9 h. 1/2, rue du Fossé-aux-Loups, un tramway voulut fendre la foule des émeutiers, la voiture fut complètement mise en pièces.

Ils arrivent bientôt à Anderlecht, ils éteignent tous les réverbères et s'attaquent au couvent Saint-Antoine. Un café, situé à proximité, est saccagé, on entend des coups de revolver tirés sur les manifestants. Ceux-ci se dispersent, mais reviennent bientôt à la charge et attaquent l'église Saint-Antoine. Ils brisent les vitraux à coups de pierres, mais ne parviennent pas à enfoncer la porte ; les pompiers arrivent et essayent de les disperser en dirigeant sur eux le jet de leurs pompes.

A minuit 45, les manifestants se dirigent à nouveau vers la ville : rue des Capucins, ils s'attaquent au patronage Saint-Joseph dont les vitres volent en éclats. Des coups de revolver sont tirés.

La police et la gendarmerie effectuent des charges. Plusieurs des manifestants sont blessés. Des arrestations sont opérées. Les manifestants se dispersent de tous côtés.

Liége, 5 juin. — Pendant toute la soirée, de nombreux incidents se sont produits.

A 10 h. 1/2, une bande de 150 individus se dirigent vers l'évêché dont ils brisent les vitres.

Des coups de feu sont tirés dans la direction des agents ; la brigade de Sûreté a reçu des